

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

06/06/2017

N° E17000112 /67

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission d'enquête

Vu enregistrée le 11/05/2017, la lettre par laquelle le président du Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble & Ried demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne-Vignoble et Ried ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean ANNAHEIM

Membres titulaires :

Madame Brigitte REIBEL

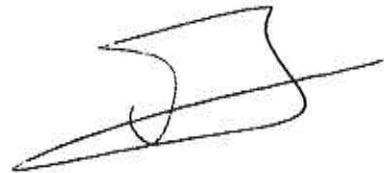
Madame Yvette BAUMANN

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président du Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble & Ried et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Strasbourg, le 06/06/2017

Pour la présidente du Tribunal,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Devillers', written over a horizontal line.

Pascal Devillers